



## MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 juin 2022, à 20 heures, sous la présidence du maire Michel Rheault

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller

Roxanne Bureau-Grenier, conseillère

Julie Bertrand, conseillère

Frédéric Lapointe, conseiller

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Louis Paillé et Julie Veillette

### Rés. 2022-06-157: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles et est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone verte et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues publiquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2022-06-158 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec

la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances de mai 2022
4. Correspondance
5. Comptes
6. Questions de l'assistance
7. Construction Coté et Fils Inc./Approbation du décompte numéro 2.
8. Travaux d'égout sanitaire sur la rue Saint-Gabriel.
9. A) Travaux rue Bédard/Offre de service pour le contrôle des matériaux  
B) Emprunt temporaire pour les travaux de la rue Bédard et du collecteur principal  
C) Marcel Gimont et Fils Inc./Approbation du décompte numéro 1  
D) Entente avec les Transporteurs en vrac-Région Lavolette Inc.
10. Demande de la Commission Municipale
11. Demande du vignoble le Clos Sainte-Thècle/Clôture
12. MRC de Mékinac/Achat regroupé de bollards de signalisation
13. Vacances des employés
14. Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité.
15. A) Association des riverains du lac Vlimeux Inc./Demande d'amélioration du chemin.  
B) Association du Domaine du lac Archange/Demande d'amélioration du chemin
16. A) Démission de l'inspectrice en bâtiment et en environnement et adjointe au directeur des travaux publics.  
B) Affichage d'une offre d'emploi comme l'inspecteur (trice) en bâtiment et en environnement  
C) Nouveau tarif de l'inspectrice en bâtiment et en environnement à temps partiel.  
D) Solutions Municipales Inc./contrat d'engagement
17. A) Augmentation du salaire du directeur général par intérim.  
B) Fermeture du bureau municipal/les vendredis après-midi pour la période allant du 6 juin jusqu'à la fête du travail en septembre pour l'année 2022.

18. Autorisation la Régie des incendies du Centre-Mékinac à participer au projet de REGROUPEMENT DES RÉGIES DES INCENDIES.
19. Offre de service pour le fauchage des bords de routes
20. CCU/demande de modification des règlements d'urbanisme
21. Achat de stationnement pour vélo pour le parc Saint-Jean-Optimiste
22. Appartenance Mauricie/Achat de calendriers historiques 2023
23. Facture de Luc Gravel de novembre 2021.
24. Appel d'offre pour l'entretien des chemins d'hiver
25. Mandat du CRT/Convention collective
26. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière pour la construction d'un nouveau Garage municipal dans le cadre du programme PRACIM
27. Question de l'assistance
28. Affaires nouvelles
29. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-159 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2022

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et la séance ajournée du 10 mai 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Correspondance de mai 2022**

**Assemblée nationale du Québec**

Promotion Sainte Thècle a reçu de Mme Sonia Lebel, la députée de Champlain, un chèque de 400\$ dans le cadre des activités de la Fête nationale du Québec 2022. Le montant de 400\$ est redonné à la municipalité pour les festivités du 24 juin 2022.

### **Commission de protection du territoire agricole – Québec**

La demande du Club Quad Mékinac (2011) Inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole, afin de régulariser des sentiers pour véhicules hors route existants situés sur le territoire des municipalités de Sainte-Thècle, de Notre-Dame-de-Montauban et de Lac-aux Sables, a été **autorisée en partie et avec conditions**.

### **Fondation de la SSS de l'Énergie**

La directrice générale de la Fondation de la SSS de l'Énergie remercie la municipalité de Ste-Thècle d'être un donateur aussi fidèle puisque que nous soutenons leur mission depuis plus de 10 ans. Elle nous fait parvenir leur plus récent rapport annuel.

### **MMQ - La Mutuelle des municipalités du Québec**

Me Sylvain Lepage, Directeur général de la MMQ, informe qu'à la suite du renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité de Sainte-Thècle, un chèque de 639 \$ représentant la part attribuée à la Municipalité a été versé. Cela porte le montant total en ristourne à 48 267\$ depuis que la Municipalité est un membre admissible. De plus, la MMQ devient le Fonds d'assurance des municipalités du Québec.

### **Mouvement Nationale des québécoises et québécois**

Mme Thérèse David, présidente du MNQ, informe qu'à la suite de la demande d'aide financière de l'édition 2022, un chèque de \$1000.00 a été versé pour la fête nationale du Québec. Cette aide est rendue possible grâce au MNQ et votre mandataire régionale mais avant tout du gouvernement du Québec, dont nous devons mentionner la contribution dans toutes les communications de notre organisme.

### **MRC de Mékinac**

Mme Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac, a transmis le règlement 2021-182 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mékinac, afin d'intégrer la nouvelle

cartographie gouvernementale et le nouveau cadre normatif pour les zones de contraintes relatives aux glissement de terrain sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 53.11.

Rés. 2022-06-160 : Dépôt de la correspondance de mai 2022

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de mai 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-161 : Approbation des comptes de mai 2022

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mai au montant de 306 803.28 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Louis Bourassa demande de plus de visibilité du panneau de 30 km/h sur le chemin du lac du Jésuite, d'améliorer ce chemin et du manque d'espace dans les conteneurs de déchets.

Olivier Myre demande d'installer un panneau pour l'indice de feu.

Sophie Lesage demande si la démission de l'inspectrice en bâtiment et en environnement et adjointe au directeur des travaux publics inquiète le conseil municipal.

Yves Cossette parle de la vidange de sa fosse septique.

---

Rés. 2022-06-162: Construction Coté et Fils Inc./Paiement # 2

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur qui effectue les travaux du bloc sanitaire du parc Saint-Jean-Optimiste nous demande un second paiement;

CONSIDÉRANT que l'architecte Renée Tremblay nous confirme le certificat de paiement à l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement numéro 2 de Construction Coté et Fils Inc. au montant de 118 696.39 \$ pour la construction du bloc sanitaire dans le parc Saint-Jean-optimiste.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2022-06-163: Travaux d'égout sanitaire sur la rue Saint-Gabriel

CONSIDÉRANT que l'école Masson doit se raccorder au réseau d'égout sanitaire de la rue Saint-Gabriel;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit prolonger son réseau d'égout sanitaire sur la rue Saint-Gabriel afin de raccorder l'école Masson;

CONSIDÉRANT que les travaux seront exécutés en régie sous la surveillance du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les travaux de prolongement de la conduite d'égout sanitaire sur la rue Saint-Gabriel pour un montant de 36 806.54 \$

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2022-06-164: Travaux rue Bédard/Offre de service pour le contrôle des matériaux

CONSIDÉRANT que l'offre de SNC- Lavalin pour réaliser les travaux de contrôle de matériaux pour les travaux de la rue Bédard et du collecteur principal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de SNC – Lavalin au montant de 11 834.85 \$ plus les taxes applicables pour le service de contrôle des matériaux des travaux de la rue Bédard et du collecteur principal

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2022-06-165: Emprunt temporaire pour les travaux de la rue Bédard et du collecteur principal

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer un emprunt temporaire afin de défrayer le coût des travaux de la rue Bédard et du collecteur principal en attendant les aides financières du Gouvernement et le financement permanent;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a approuvé le règlement 390-2021 et un emprunt au montant de 4 260 722 \$ pour la réalisation des travaux de la rue Bédard et du collecteur principal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise un emprunt temporaire d'un montant de 4 260 722 \$ à la caisse Desjardins de

Mékinac-des-Chenaux.

- Autorise le maire, Michel Rheault et la directrice générale adjointe, Julie Veillette à signer pour et au nom de la municipalité tous documents pour cet emprunt temporaire.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Rés. 2022-06-166: Marcel Guimond et Fils Inc./Approbation du décompte # 1

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur qui effectue les travaux de la rue Bédard et du collecteur principal et nous demande un premier paiement;

CONSIDÉRANT que Maxim Brunelle de Pluritec a validé la facture et nous confirme le certificat de paiement à l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement numéro 1 de Marcel Guimond et Fils Inc. au montant de 206 907.05 \$ pour les travaux de la rue Bédard et du collecteur principal.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Rés. 2022-06-167: Entente avec les Transporteurs en Vrac Région Laviolette Inc.

CONSIDÉRANT que sur le devis de soumission des travaux de la rue Bédard et du collecteur principal, la clause du transport en vrac est de 33 1/3%, alors que la municipalité avait une entente de 50 %;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne peut pas modifier le contrat qui a été accordé à Marcel Guimond et Fils Inc. et qu'une entente est intervenue avec les Transporteurs en vrac Région Laviolette Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve l'entente entre les Transporteurs en Vrac Région Laviolette et Marcel Guimond et Fils Inc. pour les travaux de la rue Bédard et du collecteur principal.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Rés. 2022-06-168: Demande de la Commission Municipale

CONSIDÉRANT l'enquête administrative menée par la *Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale* (D.E.P.I.M) de la Commission municipale du Québec en matière d'intégrité municipale ;

CONSIDÉRANT que des éléments recueillis au cours de l'enquête permettent à la D.E.P.I.M. de croire que des preuves pertinentes à leur enquête pourraient être protégées par le secret professionnel de l'avocat et le privilège relatif au litige ;

CONSIDÉRANT la lettre de la D.E.P.I.M. datée du 25 avril 2022 demandant à la Municipalité de renoncer au secret professionnel de l'avocat et au privilège relatif au litige en ce qui concerne certains aspects de l'enquête ;

CONSIDÉRANT que le secret professionnel liant l'avocat à son client est protégé par l'article 60.4 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26 ainsi que par l'article 131 de la *Loi sur le Barreau*, RLRQ, c. B-1;

CONSIDÉRANT que le droit au respect professionnel est consigné à l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité bénéficie également du privilège relatif au litige, tel que reconnu par les tribunaux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est actuellement poursuivie dans divers recours judiciaires et quasi-judiciaires;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2022-05-149 qui autorisait Maître Kathleen Rouillard de l'étude *Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L.* à communiquer avec les procureurs de la D.E.P.I.M. aux fins de connaître la nature des documents pouvant être demandés par ces procureurs dans le cadre de l'enquête, aux fins d'évaluer l'atteinte au droit au respect du secret professionnel et au respect du privilège relatif au litige;

CONSIDÉRANT les représentations faites par les procureurs de la D.E.P.I.M. lors d'une rencontre tenue le 20 mai 2022 quant au respect de la confidentialité de toute communication de documents faite par la Municipalité dans le cadre de l'enquête menée par le D.E.P.I.M.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renoncer partiellement au secret professionnel et au privilège relatif au litige au bénéfice exclusif l'enquête de la D.E.P.I.M. et uniquement aux conditions prévues aux présentes;

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier

#### **ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle renonce partiellement au secret professionnel de l'avocat et au privilège relatif au litige à l'égard de l'enquête de la Commission municipale du Québec actuellement en cours et autorise ses enquêteurs à prendre connaissance des documents rédigés par les firmes *Groupe Consilium Ressources humaines & Relations de travail* ainsi que *Concordia, cabinet conseils Inc.* jusqu'en date du 28 janvier 2022 qui pourraient être protégés concernant le processus disciplinaire entrepris par la Municipalité de Sainte-Thècle visant trois employées, et ce, jusqu'en date du 28 janvier 2022;

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle prenne les moyens requis aux fins d'aviser les enquêteurs et les procureurs de la D.E.P.I.M. que l'accès et/ou la communication aux documents visés par la présente résolution n'est permis qu'à leur seule attention et qu'à la seule fin de compléter l'enquête de la Commission municipale du Québec actuellement en cours et qu'aucune communication, transmission et/ou reproduction ne sera permise, ni autorisée;



QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la *Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale* de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-169: Demande du vignoble le Clos Sainte-Thècle S.E.N.C./Clôture

CONSIDÉRANT que lors de l'arpentage pour installer une clôture, le Clos Sainte-Thècle S.E.N.C. s'est aperçu que des parties de rues ne leurs ont pas été cédées;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'était entendu, dans le passé, avec le Clos Sainte-Thècle S.E.N.C. pour leur remettre les parties de rues dont elle n'avait plus besoin;

CONSIDÉRANT que la municipalité est toujours intéressée à vendre ces parties de rues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de vendre une partie des lots suivants : 4 757 921-B et 4 757 920
- L'arpentage sera aux frais du Clos Sainte-Thècle S.E.N.C. (Mandat sera donné à **Brodeur L'Heureux Durocher**)
- Le résiduel des rues devront être cadastré avec un rond-point pour chaque une des rues cédées.
- La vente sera faite au coût de 1\$ plus le coût de l'arpentage.
- Le maire, Michel Rheault, et le directeur général par intérim, Louis Paillé, sont autorisés à signer le contrat de vente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-170: MRC de Mékinac/Achat regroupé de bollards de signalisation

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac nous offre de faire un achat regroupé pour l'acquisition de bollards de signalisation;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire participer à cet achat regroupé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de 3 bollards flexibles au coût de 590\$ chacun plus taxes (à mettre sur la chaussée) et de 1 bollard rigide au coût de 610\$ plus taxes (à disposer en bordure de route sur le gazon, le gravier ou la terre)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-171: Vacances des employés

CONSIDÉRANT que les employés syndiqués ont déposé leurs demandes de vacances pour 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des demandes de vacances des employés syndiqués et qu'il y aura toujours au moins un employé saisonnier à l'emploi durant ces vacances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les demandes de vacances des employés syndiqués tel que déposées en mai 2022.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-172: Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité désire engager un agent de sécurité pour la surveillance des endroits publics;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre d'agence de sécurité soit d'Agence Sécurité Accès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre d'Agence Sécurité Accès pour la fourniture d'un agent avec voiture pour les vendredis et samedis à compter du 17 juin 2022 jusqu'au 20 août 2022 de 19h00 à 1h00.
- Accepte l'offre d'Agence Sécurité Accès pour la fourniture d'un agent pour la surveillance du parc Saint-Jean-Optimiste pour les samedis et dimanches à compter du 23 juin 2022 jusqu'au 20 août 2022 de 11h00 à 17h00.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-173 Association des riverains du lac Vlimeux/Demande d'amélioration du chemin

CONSIDÉRANT que la demande de l'Association des riverains du lac Vlimeux pour améliorer le chemin;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait prévu en 2021 faire une intervention dans le chemin suite à l'aide financière reçue de PADF;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Machineries Lourdes Wilfrid St-Arnaud Inc. à effectuer les travaux au chemin du tour-du-lac-V'limeux dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts de 2021.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-174: Association du Domaine du Lac Archange/Demande d'amélioration du chemin

CONSIDÉRANT que le chemin du lac Archange est un chemin privé;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne peut faire de travaux dans les chemins privés;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut aider financièrement une association enregistrée au registre des entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière au montant de 500\$ à l'Association du Domaine du Lac Archange pour l'entretien de leur chemin.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-175: Démission de l'inspectrice en bâtiment et en environnement et adjointe au directeur des travaux publics/ Affichage de poste

CONSIDÉRANT que la démission de Madame Pamela Martin comme inspectrice en bâtiment et en environnement et adjointe au directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire afficher un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'affiche du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-176: Nouveau tarif de l'inspectrice en bâtiment et en environnement à temps partiel

CONSIDÉRANT que Sabrina Charland nous a soumis son nouveau tarif comme inspectrice en bâtiment et en environnement à temps partiel;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas trouvé de personne pour la remplacer pour l'instant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre d'augmentation de salaire de Sabrina Charland, inspectrice en bâtiment et en environnement de la municipalité et ce à rétroactivement au 1 avril 2022.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-177: Solutions Municipales Inc./Contrat d'engagement d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle souhaite obtenir des services d'assistance

professionnelle et technique;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit notamment veiller à la mise en œuvre de sa réglementation d'urbanisme et de celle relative à l'environnement;

CONSIDÉRANT les besoins actuels de la municipalité et la pénurie de main d'œuvre vécue dans le monde municipal;

CONSIDÉRANT que Solutions Municipales Inc. met à notre disposition les services d'une ressource formée et expérimentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques-Tessier et il est résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre de Solutions Municipales Inc. pour la fourniture de service reliée à l'urbanisme et l'environnement avec les modifications prévues aux articles 11 et 16 de l'offre de service;
- Délègue les tâches reliées au fonctionnaire désigné dans la loi de l'aménagement et de l'urbanisme (LAU) à Monsieur Benoit Caouette, de Solutions Municipales Inc., jusqu'au 31 décembre 2022;
- Par le fait même l'autorise à signer à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement et à signer tous documents relatifs à ses fonctions pour l'application des règlements liés au département d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Thècle, soit principalement mais non limitativement:
  - o Règlement de zonage numéro 337-2016 et ses amendements ultérieurs;
  - o Règlement de construction numéro 335-2016 et ses amendements ultérieurs;
  - o Règlement de lotissement numéro 334-2016 et ses amendements ultérieurs;
  - o Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 333-2016 et ses amendements ultérieurs;
  - o Règlement administratif numéro 336-2016 et ses amendements ultérieurs;
  - o Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r,221);
  - o Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP);
  - o Règlement sur les dérogations mineures 48-93 et ses amendements.
- Désigne Louis Paillé directeur général par intérim ou le directeur général pour agir à titre d'officier responsable de l'entente;
- Autorise le maire et le directeur par intérim à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de services;

Roxanne Bureau-Grenier se prononce contre cette résolution.

**ADOPTÉE MAJORITAIREMENT**

#### Augmentation du salaire du directeur général par intérim

Ce sujet est reporté jusqu'à la fin des négociations de la convention collective des employés syndiqués.

Rés. 2022-06-178: Fermeture du bureau municipal/ les vendredis après-midi pour la période allant du 17 juin jusqu'au 10 septembre 2022

CONSIDÉRANT la demande des employés de bureau de fermer le vendredi après-midi pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT que dans plusieurs municipalités, le bureau municipal est fermé le vendredi après-midi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la fermeture du bureau municipal les vendredis après-midi et ce pour la période du 17 juin au 10 septembre 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-179: Autorisation à la Régie des incendies du Centre-Mékinac à participer au projet de regroupement des régies des incendies

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Tite, Saint-Adelphe, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Hérouxville ont regroupé leurs services de sécurité incendie sous le nom de la Régie des incendies du Centre-Mékinac,

ATTENDU QUE les municipalités de Grandes-Piles, Trois-Rives et Saint-Roch-de-Mékinac ont regroupé leurs services de sécurité incendie sous le nom de la Régie intermunicipale de la Vallée-du-Saint-Maurice,

ATTENDU QUE ces municipalités ont pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE ces municipalités désirent présenter un projet de regroupement de leurs services de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

– Le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la Régie des incendies du Centre-Mékinac à participer au projet de REGROUPEMENT DES RÉGIES DES INCENDIES.

– Le conseil nomme la Régie des incendies du Centre-Mékinac comme étant l'organisme responsable du projet.

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-180: Offre de service pour le fauchage des bords de routes

CONSIDÉRANT l'offre de la Ferme Bouthec Inc. pour le fauchage des bords de routes;

CONSIDÉRANT que cette offre est d'une durée de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la Ferme Bouthec Inc. pour le fauchage des bords de routes comme suit pour les années : 2022 – 85\$ l'heure, 2023 – 90\$ l'heure et 2024 – 95\$ l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-181: CCU/demande de modification des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT que le CCU a reçu une demande de modification du règlement de zonage pour l'ajout de l'usage de conteneur dans une zone commerciale lourde;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande de refuser cette demande de modification au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accepte pas de modifier le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage et la transformation d'un conteneur, à titre de bâtiment accessoire, à usage résidentiel et ce dans une zone commerciale lourde.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-182: Achat de supports à vélo pour le parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin de supports à vélos pour le parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Rawdon Métal pour l'achat de supports à vélos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de 2 supports à vélos cp-7 de Rawdon Métal au coût de 787.50 \$ chacun, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-183: Appartenance Mauricie/Achat de calendriers historiques 2023

CONSIDÉRANT qu'Appartenance Mauricie sollicite nous participation pour l'achat de 25 calendriers historiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'achat de 25 calendriers historiques édition 2023 au coût de 25\$ chacun.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-184: Facture de Luc Gravel de novembre 2021

CONSIDÉRANT que Luc Gravel a envoyé une facture à la fin de janvier 2022 pour des travaux et achat effectués en novembre 2021;

CONSIDÉRANT que cette facture est pour des décorations devant l'église de Sainte-Thècle et que cette facture devrait être envoyée à la Fabrique de la Paroisse de Cœur de Marie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de payer les décorations de Noël fournies par Luc Gravel afin de les installer devant l'église de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-185: Appel d'offre pour l'entretien des chemins d'hiver

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien des chemins d'hiver est terminé;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de demander des soumissions publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la préparation du devis pour l'entretien des chemins d'hivers et de l'envoyer sur le site SEAO.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-06-186: Mandat du CRT/Convention collective

CONSIDÉRANT que la convention collective est échu depuis le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le syndicat nous demande de rencontrer le CRT pour commencer les négociations de la nouvelle convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate Jacques Tessier, Frédéric Lapointe et Louis Paillé pour participer aux séances négociations de la nouvelle convention collective des employés syndiqués.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2022-06-187: Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière pour la construction d'un nouveau garage municipal dans le cadre du programme PRACIM

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2021, la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM pour l'agrandissement du garage municipal;

CONSIDÉRANT que le programme RÉCIM a été remplacé par le programme d'aide financière PRACIM et que la municipalité doit transférer sa demande dans le nouveau programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise le dépôt de la demande d'aide financière
- La Municipalité a pris connaissance du Guide complet du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- La Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Questions de l'assistance

Jean-François Couture pose une question concernant l'engagement d'une firme pour faire l'inspection des bâtiments et en environnement.

Jocelyne Gervais dit que les poubelles sont sur le trottoir et les gens doivent les contourner lorsqu'ils prennent leur marche.

Marc Saint-Amand demande de faire installer une lumière de rue près du 2501 chemin Saint-Michel Nord.

Christiane Naud demande de mettre les procès-verbaux sur le site internet de la municipalité.

Olivier Myre dit que sur le bulletin municipal les résolutions ne sont pas assez précises.

Mathieu Légaré pose une question sur le contrat de la rue Bédard concernant les artisans (camionneur) et sur la conduite temporaire d'eau potable sur la rue Bédard.

Yves Cossette demande d'être avisé lors d'interruption de l'eau potable.

David Plamondon demande que le contrat d'enlèvement des déchets soit respecté.



Affaires nouvelles : Aucune affaire nouvelle

Rés. 2022-06-188: Levée ou ajournement de la séance

À 20 heures et 52 minutes, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Greffier-trésorier par intérim